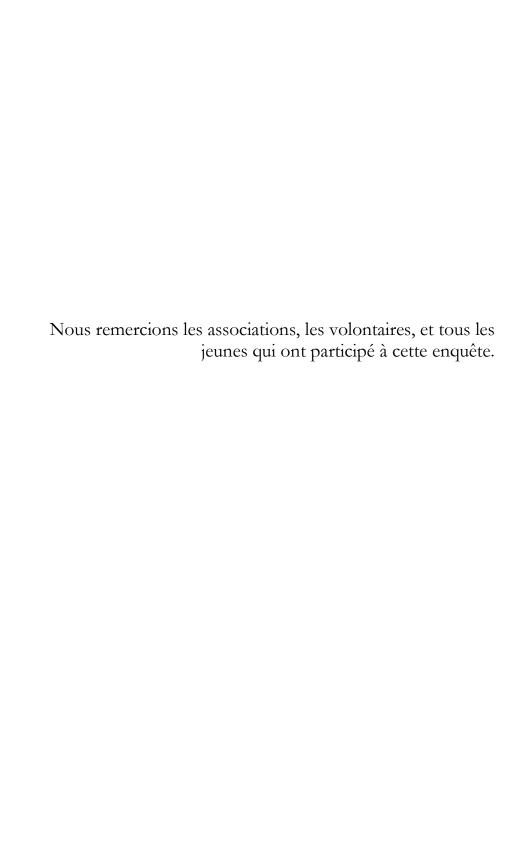
Agence pour le Volontariat Etudiant

Enquête sur le Service Civil Volontaire



Sommaire

Introduction

- Edito
- La genèse du Service Civil Volontaire
- Un succès mitigé pour les débuts du service civil
- Le lancement d'une consultation nationale

I- Les contraintes administratives

- A) Les difficultés liées au double agrément et à la tutelle tripartite
- B) La nécessité d'une meilleure information
- C) Le manque de flexibilité des conventions de financement

II- L'accueil des volontaires

- A) Le profil des candidats et des volontaires
- B) L'intégration des volontaires
 - 1. La place du volontaire entre les salariés et les bénévoles
 - 2. La semaine d'intégration : une expérience convaincante
- C) Le tutorat
 - 1. Les obligations du tuteur
 - 2. la formation du tuteur

III- Les formations

- A) La formation aux valeurs civiques
 - 1. L'objectif de la formation
 - 2. L'application dans les différentes associations
 - 3. Une révision nécessaire
- B) L'aide à l'insertion professionnelle des volontaires
 - 1. Les obligations pour la structure d'accueil
 - 2. Un dispositif particulièrement important pour les jeunes
 - 3. L'application du dispositif dans les structures sondées

IV- Valorisation et reconnaissance du volontariat

- A) Pour une meilleure reconnaissance du statut dans le parcours universitaire et scolaire
- B) La nécessité de créer une campagne d'information à destination des employeurs
- C) Développer les avantages matériels en supplément de l'indemnité

Annexes

- Statistiques
 - Questionnaire destiné aux associations
 - Questionnaire destiné aux jeunes de 18 à 25 ans
 - Questionnaire destiné aux candidats
- Associations rencontrées
- Bibliographie

EDITO

Une jeunesse en perte de repères?

Aujourd'hui la jeunesse a une réputation d'individualisme; les media dénoncent son manque d'engagement, la perte des valeurs. L'expression « jeunesse désœuvrée », souvent avancée, résume ce qui est censé être le problème de fond : la perte de sens, de repères, de confiance en son avenir. D'après une enquête de la Fondapol¹ les jeunes Français sont parmi les plus pessimistes au monde: seuls 22% des jeunes Français pensent avoir une maîtrise totale de leur avenir, contre 51% des jeunes Américains. Cette enquête montre aussi qu'ils votent moins que la génération précédente, se méfient de la politique et des institutions. Ils se sentent d'ailleurs mal représentés, que ce soit au sein des syndicats ou des autres lieux de représentation comme les associations institutionnalisées ou les conseils de quartier. Même le monde associatif ne leur inspire plus confiance: parmi les jeunes européens, les Français sont ceux qui se méfient le plus des ONG. L'enquête de la Fondapol avance deux explications à ce pessimisme : d'une part le désengagement de l'Etat des questions de jeunesse, et d'autre part un modèle social et politique où les jeunes ne se reconnaissent pas, faute d'évolution. La course au diplôme

_

¹ Les jeunesses face à leur avenir, Fondation pour l'innovation politique, 2008

qui régit le système éducatif actuel nuit à la qualité des formations et à la motivation des jeunes. Le Livre blanc de la jeunesse, publié en 2001 par la Commission Européenne, insiste ainsi sur l'importance de réformer le système éducatif en l'articulant avec des modes de formation non-traditionnels, comme le volontariat. D'après cette consultation de la Commission Européenne, c'est le souhait d'une majorité de jeunes que d'inclure dans leur apprentissage de nouveaux modes de formation, en mettant l'accent sur la mobilité et le volontariat. Cette réforme permettrait de favoriser l'échange et l'expérience, et plus seulement le résultat.

En effet, face à un système éducatif figé, il existe un risque réel de repli générationnel. Selon la thèse du sociologue Olivier Galland, chercheur au CNRS, les jeunes ont de plus en plus tendance à se considérer comme un groupe social à part. L'émergence d'une « culture jeune » en témoigne, puisque cette culture est commune à toutes les classes sociales du même âge, et est construite par opposition à une « culture classique ». Les jeunes se retrouvent aujourd'hui dans des revendications communes (on peut rappeler par exemple la forte mobilisation au moment de la bataille contre le CPE) et dans une culture d'âge, ce qui est propre à leur génération. Le besoin de mixité sociale se ressent donc surtout dans une nécessité de privilégier les rapports intergénérationnels afin de lutter contre cet effet de repli.

Ce portrait d'une jeunesse française pessimiste et méfiante vis-à-vis de la société pourrait laisser penser qu'elle se désintéresse des enjeux actuels et des actions associatives. Or, les jeunes Français se distinguent en Europe par leur action caritative : en effet, ils sont autant engagés dans les associations que les autres générations, alors que dans les autres pays, les jeunes sont moins engagés. De plus, les jeunes Français sont les seuls à désigner comme premières valeurs à transmettre à ses enfants la liberté de pensée et la générosité. L'enquête de la Fondapol dresse donc le portrait d'une jeunesse désabusée mais pas désengagée.

Une pratique associative déjà ancrée dans le mode de vie des étudiants

L'engagement associatif fait déjà partie des habitudes des jeunes Français, et en particulier des étudiants. En 2006, 4 étudiants sur 10 déclaraient une activité associative (selon une enquête de l'Observatoire national de la Vie Etudiante).

Il est intéressant, pour la suite de notre enquête, de dresser un premier portrait de l'étudiant engagé, puisqu'on verra qu'il correspond de près au portrait du candidat au volontariat. Selon l'étude de l'OVE, l'étudiant qui a une activité associative présente peu de caractéristiques particulières par rapport au profil d'ensemble. Ainsi, on relève à peu près le même taux d'élèves engagés dans les différentes filières et niveaux d'études, catégories sociales, ou localisations géographiques. Le facteur le plus

influent est l'âge : l'étudiant membre d'une association est plus vieux de quelques mois par rapport à la moyenne d'âge des étudiants, et plus vieux d'une année pour celui qui a des responsabilités dans son association. De même, lorsqu'il s'agit de prendre des responsabilités, les garçons sont plus représentés.

Parmi les associations qui attirent les étudiants, sans surprise, c'est le sport qui concentre le plus d'adhérents (18% des étudiants engagés), puis, dans l'ordre, la culture, la représentation étudiante, l'action sociale, la solidarité internationale et l'entraide scolaire. Les étudiants ne portent pas spécialement leur choix sur les associations dirigées par leur génération : 43% des associations ont un état-major de « seniors » contre 42% avec un état-major estudiantin. D'ailleurs, les associations universitaires à proprement parler ne réunissent que 26% des jeunes engagés. La plupart des jeunes préfèrent une association locale (36%), puis viennent les associations régionales et nationales (28%) et internationales (11%).

Ce paysage de l'engagement associatif étudiant nous permet de constater que ces jeunes sont sensibilisés à des causes très diverses et qu'ils préfèrent les projets locaux.

Le service civil, un support pour l'engagement civique

Pour ces jeunes engagés, la mise en place du service civil est à la fois une reconnaissance et un soutien. Une reconnaissance, parce que la communication faite autour de ce statut permet de donner une meilleure image de la jeunesse dans les media et de valoriser la période du volontariat auprès des établissements d'enseignement supérieur et auprès des employeurs. C'est un soutien également, grâce à la possibilité d'effectuer une mission longue, à temps plein et indemnisée.

Cependant, le service civil n'est pas seulement un soutien aux jeunes préalablement membres d'une association, il vise également à encourager la participation civique en attirant des jeunes peu familiers de ce type d'engagement. Nous verrons dans notre enquête comment, par la valorisation et la formation, le service civil peut être rendu plus attractif afin de devenir un service « universel », c'est-à-dire accessible à tous dans les faits.

L'universalité est en effet l'une des valeurs que ce statut doit promulguer, ainsi que la cohésion sociale et la participation civique. L'objectif doit être de créer un effet de génération et de renforcer le lien social, par le brassage entre générations, sexes, cultures et origines sociales et géographiques. Dans un souci d'intérêt général, l'expérience doit être non seulement bénéfique pour le jeune, mais aussi pour la structure qui l'accueille et pour la société dans son ensemble. Par ailleurs, afin de

promouvoir une société cosmopolite et consciente des enjeux de l'avenir, le service civil européen doit être encouragé et développé.

Le Service Civil Volontaire aujourd'hui

Le Service Civil Volontaire est une institution créée par la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances et par plusieurs décrets du 12 juillet et du 21 août, pour favoriser l'engagement des jeunes de 16 à 25 ans.

Le Service Civil Volontaire n'est pas une nouvelle forme de volontariat, il s'appuie sur les différentes formes de volontariats existant² et leur offre un cadre afin d'en accroître l'efficacité et de promouvoir l'engagement des jeunes. En contrepartie de l'agrément « Service Civil Volontaire », les structures d'accueil peuvent bénéficier d'un soutien financier de l'Etat leur permettant de garantir à leurs volontaires une formation, un tutorat personnalisé, un accompagnement à l'insertion professionnelle et une indemnisation tout au long de leur mission.

Le Service Civil Volontaire permet aux jeunes résidant en France depuis plus d'un an, de s'engager pour une période déterminée de 6, 9 ou 12 mois dans une mission en faveur de la collectivité ou de l'intérêt général, dans différents domaines comme l'éducation, l'environnement, la culture ou encore la lutte contre les exclusions.

Le développement et la gestion de ce dispositif ont été confiés à un Etablissement Public, l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE).

² Volontariat Associatif, Volontariat Civil de Cohésion Sociale et de Solidarité, Volontariat Civil à l'Aide Technique, Volontariat Civil de Prévention, Sécurité et Défense Civile, Volontariat Civil International en Administration, Volontariat de Solidarité Internationale, Défense ^{2ème} chance, Cadets de la République.

La genèse du Service Civil Volontaire

Le Service militaire a été suspendu par une loi du 28 octobre 1997 car il n'était plus adapté au contexte stratégique et ne répondait plus vraiment à son rôle de brassage social. En effet, les possibilités de dispense se sont multipliées, libérant 30% d'une classe d'âge de leurs obligations. De plus, l'absence d'obligation militaire pour les filles n'a fait que compromettre le caractère universel de ce service national. La question de l'instauration d'un service civil pour les jeunes a fait débat dès la suspension du service militaire.

Un volontariat civil a été mis en place dès 1997 pour les jeunes désirant effectuer une mission d'intérêt général dans les armées ou au profit de la collectivité. Il s'agit du volontariat de défense, sécurité et prévention, du volontariat de cohésion sociale et solidarité, et enfin, de la coopération internationale et aide humanitaire. Ces formes de volontariat ont été reprises et précisées dans une loi de 2000 suivie de nombreux textes qui ont rendu complexe la lisibilité du volontariat.

Le débat sur l'instauration d'un véritable service civil a été relancé après la crise des banlieues de 2005. Cet événement a engendré beaucoup d'attentes de la société sur les objectifs et les valeurs de cette institution. A la suite des émeutes d'octobre 2005, le Président de la République, Jacques Chirac, a annoncé la création d'un Service Civil Volontaire visant à transmettre les valeurs républicaines et offrir une formation et un accompagnement vers l'emploi aux jeunes intéressés.

En décembre 2007, le Secrétaire d'Etat aux Sports, Monsieur Bernard Laporte a émis le souhait de mettre en place un service civique de 100 heures obligatoire pour tous les jeunes, relançant le débat sur le caractère imposé ou non d'une période d'engagement civique.

En effet, lors de la campagne présidentielle de 2007 plusieurs candidats s'étaient déjà déclarés favorables à l'extension du service civique à tous les garçons et filles d'une tranche d'âge, afin d'encourager la mixité sociale et de faire participer les jeunes à la vie collective, en renforçant

leur " sens civique ". Ces objectifs sont aujourd'hui fondamentaux, mais on peut se demander si une formule imposée à tous les jeunes serait le recours le plus efficace pour parvenir à ces objectifs de cohésion sociale, de mixité et d'égalité des chances.

Un succès mitigé pour les débuts du Service Civil Volontaire

Lancé à la fin de l'année 2006, le Service Civil Volontaire devait concerner 50 000 jeunes en 2007 (dont 10 000 en volontariat associatif). Les objectifs des pouvoirs publics ont été trop optimistes, si bien que la montée en puissance du dispositif n'a pas été aussi rapide que prévu. En effet, depuis son lancement, seuls 2500 à 3000 jeunes ont pu s'engager dans le cadre du service civil.

Les volontaires sont accueillis par l'une des 374 structures agréées au titre du service civil. 85% de ces structures sont des associations, les autres sont des collectivités locales, établissements publics ou groupements d'intérêt public. Ces agréments représentent un potentiel d'accueil de 10 000 volontaires. Si le nombre d'agréments a été revu à la baisse par rapport aux ambitions premières des pouvoirs publics, il est intéressant de constater que certaines structures ont eu des difficultés à lancer et à développer leurs missions. En effet, d'après ces chiffres, l'ensemble des organismes agréés n'a accueilli que 30% du potentiel de volontaires autorisé par l'ACSE.

Le dispositif n'ayant pas rencontré le succès escompté, il semble primordial d'engager une véritable réflexion sur les faiblesses ou les insuffisances de ce système en interrogeant les différents acteurs concernés : structures agréées, associations intéressées, volontaires et jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Si le dispositif est remis en cause aujourd'hui, il doit aussi faire face à un grave problème de financement. Depuis la fin de l'année 2007, l'ACSE, organisme pilotant le service civil, a suspendu les agrémentations, empêchant les nouvelles structures de bénéficier du service civil. Quant

aux organismes agréés, ils ont eu l'autorisation de recruter des volontaires mais pour un nombre très réduit.

Cette remise en cause inquiète beaucoup les associations. En effet, le service civil permet aux associations de terrain de bénéficier du soutien dynamique des jeunes. Certaines associations intéressées par le dispositif ont dû faire face à différents obstacles les empêchant de prendre des volontaires dans leur structure : contraintes administratives, manque de moyens pour encadrer les volontaires. Ces difficultés touchent principalement les plus petites structures qui n'ont pas assez de salariés ou permanents pour faire face à ces contraintes. Ces associations sont attachées au dispositif « Service Civil Volontaire » mais espèrent de réels aménagements qui répondraient aux spécificités liées à leur taille et à leur mode de fonctionnement.

Le lancement d'une consultation nationale

Au vu de ces constatations, l'Agence pour le Volontariat Etudiant, association chargée de la promotion du volontariat et du service civil, a décidé de s'associer à plusieurs structures pour lancer une consultation ouverte à tous les acteurs de la vie associative : associations, jeunes, bénévoles et collectivités locales.

Nos partenaires :

L'IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil) qui oeuvre pour l'amélioration des services à la population, en contribuant à l'accès aux loisirs, à l'aide aux personnes et au soutien des publics en difficulté, de la petite enfance au troisième âge.

Le **CICOS** (Centre Inter associatif de Conseil et de Services), association au service des associations, qui leur offre différents services et les informe sur la vie associative.

La **FFBA** (Fédération Française du Bénévolat) qui met en contact associations et personnes désirant s'engager.

REFASSO.COM est un portail d'information et de services à destination des associations. Il est le premier à proposer une base de données fiable sur plus de 2 000 000 associations françaises.

Notre enquête a commencé avec la rédaction d'un questionnaire pour les jeunes qui a été envoyé au mois de janvier à tous nos candidats, c'est-à-dire à tous les jeunes qui nous ont écrit, soit pour nous demander des renseignements sur le service civil, soit pour se porter volontaire pour une mission. Ce questionnaire était par conséquent très axé sur l'engagement, les motivations et la valorisation du volontariat.

Au même moment, nous avons envoyé à 45 structures agréées un courrier présentant notre enquête et sollicitant un entretien. Nous avons

choisi ces 45 associations à cause du nombre de leurs missions agréées. Ainsi, bien que seules neuf structures nous aient répondu, le panel représente tout de même 35% des volontaires en 2007. Parmi ces neuf structures, une n'a pas pris de volontaire en 2007 malgré son agrément. d'envergure nationale. Ces entretiens particulièrement enrichissants dans la mesure où l'expérience des ces associations nous a permis de pointer les difficultés liées au service civil, de dresser un portrait des volontaires et de recenser les bonnes pratiques. L'AFEV, l'AFIJ, l'Arche à Paris, la Croix Rouge française, l'Ifac, l'institut Paul Delouvrier, les Scouts et Guides de France, le Secours Catholique et Unis-Cité ont des actions et des expériences du volontariat très différentes, ce qui nous a permis d'avoir un regard élargi sur le monde associatif. Dans la rédaction du rapport d'enquête, nous avons également beaucoup utilisé ces entretiens pour comparer la faisabilité du service civil dans les grandes et dans les petites structures.

Pour contacter les petites structures, nous avons procédé différemment, en lançant, le 10 avril 2008, le site <u>www.avenirduservicecivil.com</u> à destination des jeunes et des associations locales. Selon le type de visiteur, deux questionnaires sont mis en ligne.

Celui pour les 18-25 ans s'attache à définir les motivations qui pourraient encourager les jeunes à s'engager dans un service civil, ainsi que les obstacles qui les en empêcheraient. L'autre questionnaire, à destination des associations, recense les problèmes plus techniques liés au statut et recueille les propositions des uns et des autres. Les jeunes comme les associations qui ont répondu à ces questionnaires ne connaissaient pas tous l'existence du service civil. C'est pourquoi il était intéressant de leur demander par quel biais ils en avaient entendu parler, lorsque c'était le cas.

C'est grâce à notre partenariat avec le site de référencement Refasso.com que nous avons pu avoir des réponses de petites associations. Elles ont ainsi pu exprimer leurs attentes par rapport au service civil, les difficultés rencontrées par celles qui ont voulu le mettre en place, ainsi que leurs souhaits pour améliorer le dispositif et le rendre plus accessible.

Quant aux jeunes qui ont répondu au questionnaire sur le site, ils présentent un profil différent de celui des candidats, puisqu'ils n'ont pas forcément de connaissance du monde associatif ou d'habitude de l'engagement. Leurs avis est donc particulièrement important dans le cas d'une généralisation du dispositif.

Les différentes étapes de l'enquête nous ont donc permis d'aborder le sujet du service civil avec une grande diversité d'interlocuteurs, tous impliqués dans le dispositif ou potentiellement concernés par celui-ci.

Les différents acteurs que nous avons interrogés dans le cadre de notre enquête

- Des associations agréées pour le service civil, qui nous ont aidé, par leur expérience du volontariat, à pointer les difficultés liées au statut. Leur exemple nous a parfois inspiré des propositions.
- Des associations non agréées, dont certaines n'avaient jamais entendu parler de ce statut. D'autres avaient voulu demander l'agrément mais ne remplissaient pas toutes les conditions requises.
- Des candidats au service civil. A la différence de l'ACSE qui a fait son enquête sur la base des volontaires, nous avons choisi d'écouter tous les candidats au volontariat afin de connaître leurs motivations et, pour certains, la raison pour laquelle ils n'ont finalement pas effectué de mission.
- Des jeunes de 18-25 ans, qui n'ont pas été volontaires ni candidats au volontariat. Ils ne connaissaient pas tous le statut et n'avaient pas tous d'engagement associatif.

I. Les contraintes administratives

A) Les difficultés liées au double agrément et à la tutelle tripartite

Dans un premier temps, il est intéressant de constater que la quasitotalité des structures que nous avons interrogées soulignent les difficultés qu'elles ont rencontrées. Ces difficultés sont liées aux contraintes et lourdeurs administratives inhérentes à l'utilisation du dispositif « Service Civil Volontaire ». Plus de la moitié d'entre elles nous ont précisé qu'elles souhaitaient une simplification des démarches administratives.

En effet, certaines associations, malgré leur intérêt pour ce statut, ont dû faire face à différents obstacles les empêchant de prendre des volontaires ou de finaliser leur demande d'agrément. Les petites structures ont ainsi été plus particulièrement touchées par ces difficultés, ne pouvant faire face à un dispositif trop lourd. Ces contraintes sont, en premier lieu, liées à la nécessité d'un double agrément Service Civil Volontaire et Volontariat Civil de Cohésion Sociale et de Solidarité ou Volontariat Associatif pour la plupart des associations.

S'il n'est plus nécessaire de présenter deux dossiers de demande d'agrément distincts (le dossier est aujourd'hui unique et commun), les difficultés sont surtout liées au fait que ce double agrément implique une double tutelle et une multiplication des interlocuteurs.

En effet, les organismes d'accueil sont sous la tutelle du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports pour la partie « volontariat » et sous la tutelle de l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (Agence dépendant du Ministère de la Ville et du Logement ainsi que du Ministère de l'Immigration et l'Intégration) pour la partie « Service Civil Volontaire ».

De plus, à cette administration bicéphale s'ajoute un troisième interlocuteur, le CNASEA, qui est un Etablissement Public National chargé par l'Etat du versement de l'aide financière allouée aux structures accueillant des volontaires en service civil.

Cette multiplication des interlocuteurs est très contraignante pour la plupart des associations, car elle accroît leurs tâches administratives: déclarations des volontaires, comptes-rendus. Ce travail est réellement handicapant, notamment pour les plus petites structures qui n'ont pas assez de moyens humains. De plus, elle rend ce dispositif complexe et difficilement lisible, les structures ne sachant pas toujours à qui s'adresser pour une question ou une requête.

Au vu des difficultés rencontrées par ces associations, il serait intéressant de simplifier le dispositif en proposant un interlocuteur unique aux structures utilisant le label « service civil ». Cette simplification faciliterait l'information et les démarches et permettrait à plus de structures et donc à plus de jeunes de bénéficier de ce statut.

B) La nécessité d'une meilleure information

Aujourd'hui, l'information sur le volontariat et le Service Civil Volontaire reste trop complexe. En effet, la juxtaposition de différents statuts nuit à la visibilité du Service Civil tant pour les associations que pour les jeunes. Ainsi, plus d'un tiers des associations que nous avons interrogées aimerait qu'une uniformisation des statuts soit opérée, en priorité, afin de simplifier les démarches et d'améliorer l'information auprès du grand public.

Il est aujourd'hui difficile de bien distinguer Volontariat Associatif, Volontariat Civil de Cohésion Sociale, Volontariat Civil à l'Aide Technique ou Volontariat de Solidarité Internationale et Service Civil. Il paraît aujourd'hui inconcevable de rajouter de nouveaux dispositifs alors qu'il est primordial d'harmoniser les statuts. La création d'un statut unique de Service Civil ou Civique éviterait beaucoup de confusions et permettrait de toucher plus facilement le grand public par la diffusion d'une information simplifiée.

En outre, la consultation que nous avons engagée nous a permis de constater qu'il existe une réelle demande d'information de la part des jeunes mais aussi des associations qui connaissent peu ou pas cette forme de volontariat labellisé.

Ainsi, dans le questionnaire que nous avons mis en ligne, plus de la moitié des associations qui n'ont pas pris de volontaires met en cause le manque d'information sur le service civil. A la question « Quelle(s) mesure(s) souhaiteriez-vous voir appliquer pour améliorer le Service Civil ? », 65% des associations ont répondu qu'elles souhaitaient recevoir une meilleure information sur le dispositif.

Les structures accueillant des volontaires aimeraient aussi avoir des informations plus pertinentes et un peu plus d'aide à leurs démarches. En effet, il n'y a pas de réelle lisibilité aujourd'hui et aucune information n'est centralisée. Les associations peuvent trouver des informations pertinentes sur des sites institutionnels comme volontariat.gouv.fr, associations.gouv.fr ou encore sur le site de l'ACSE (www.lacse.fr). Toutefois, la plupart du temps, elles jonglent entre les différents points d'information pour obtenir des renseignements sur les réglementations ou lois liées à la prise en charge de volontaires en service civil.

A titre d'exemple, il n'est pas toujours aisé, surtout pour les petites structures qui n'ont pas beaucoup de permanents, de savoir comment déclarer ses volontaires auprès de l'URSSAF ou de connaître la procédure d'affiliation des volontaires à la sécurité sociale (notamment dans le cas des volontaires bénéficiant déjà d'une protection sociale étudiante).

Les administrations elles-mêmes s'y perdent et ont des difficultés à bien assimiler le statut particulier de volontaire. Par conséquent, elles ont du mal à orienter ou conseiller les volontaires ou organismes d'accueil. Nous avons rencontré des volontaires qui se sont fait supprimer leurs aides au logement car la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) les assimilait à des salariés, ou encore des organismes d'accueil qui ont perdu beaucoup de temps avant de pouvoir déclarer leurs volontaires car les conseillers de

l'URSSAF étaient incapables de les guider, ne comprenant pas toujours bien le statut particulier de volontaire en service civil.

Enfin, les jeunes sont encore mal informés de l'existence de cette opportunité, 40% des jeunes que nous avons interrogés via le site http://www.avenirduservicecivil.com nous ont affirmé n'avoir jamais entendu parler du service civil. Ce chiffre semble considérable quand on sait qu'il représente les jeunes intéressés par le volontariat, qui ont pris le temps de lire et remplir le questionnaire.

Les candidats au service civil ont des difficultés à trouver des offres de missions. L'ACSE mis a en ligne un site Internet (www.servicecivilvolontaire.fr) destiné à faire apparaître les missions disponibles mais celui-ci n'a pas eu le succès attendu car il proposait peu de missions qui n'ont pas toujours été mises à jour. Aujourd'hui ce site n'existe plus, l'adresse renvoie l'internaute sur une page du site de l'ACSE qui donne quelques informations sur le service civil aux jeunes et structures intéressés.

Il semble donc plus que nécessaire d'améliorer l'information apportée aux associations, collectivités et jeunes. Cette amélioration doit passer par une harmonisation des différents statuts de volontariat, une simplification et une aide dans les démarches.

C) Le manque de flexibilité des conventions de financement

La quasi-totalité des structures agréées recevant des volontaires que nous avons rencontrées, ont attiré notre attention sur le manque de flexibilité des conventions de financement signées entre l'ACSE et les organismes d'accueil.

En effet, les structures sont soutenues pour un nombre fixe de volontaires (et de missions) par mois. Les structures rencontrent des difficultés, notamment lors de départ anticipé de volontaire, car la mission pour laquelle le volontaire a été « recruté » ne peut pas être renouvelée ni confiée à un nouveau volontaire. Ces organismes sont dans

l'obligation de renoncer à des projets pour lesquels ils se sont souvent beaucoup investis.

Les conventions ne devraient pas rester figées sur un nombre particulier de jeunes par mois.

Il serait plus intéressant pour ces structures d'avoir un système plus souple, en calculant, par exemple, les possibilités de recrutement en « mois/volontaires » ce qui permettrait aux associations de remplacer les volontaires partis en cours de missions et d'éviter que certains de ces projets d'intérêt général ne soient abandonnés. Plusieurs associations, comme la Croix Rouge, ont déjà fait des propositions dans ce sens.

Il ressort de notre enquête qu'un assouplissement « administratif » est attendu et nécessaire si l'on souhaite que l'ensemble des structures, quelle que soit leur taille, puisse utiliser le dispositif. Le service civil devrait pouvoir toucher un maximum de personnes, il ne doit pas constituer un obstacle trop important qui ne serait franchissable que par les associations les plus organisées. Ces mesures d'assouplissement ne vont pas sans s'accompagner d'une meilleure diffusion de l'information. En effet, nous nous sommes rendu compte, au cours de cette enquête, que beaucoup de jeunes et d'associations restaient très mal informés sur l'existence de ce dispositif. Cette carence est d'autant plus regrettable que beaucoup d'entre eux sont très intéressés et souhaiteraient bénéficier de cette opportunité.

II. L'accueil des volontaires

A) Le profil des candidats et des volontaires

Selon les chiffres de l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, 96% des volontaires effectuent leur service civil dans le cadre d'un volontariat associatif. Les autres bénéficient du volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité (3%) ou d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (1%).

Selon les associations agréées et le type de missions proposées, les profils des volontaires sont assez variés. En moyenne, le service civil attire plus de filles (près de 70% des volontaires), mais ce rapport n'est pas propre à cette forme de volontariat, on retrouve souvent les mêmes statistiques dans le cadre du bénévolat ou de l'engagement associatif.

Toutefois, certaines associations ont réussi à obtenir un réel équilibre entre leurs volontaires. Une association comme la Croix Rouge va ainsi attirer plus de garçons grâce à ses missions liées au secourisme. D'autres associations, comme Unis-Cité, spécialisées dans le service civil « collectif », sont obligées de pratiquer une forme de discrimination positive en faveur des garçons afin de former des équipes équilibrées.

Le Service Civil Volontaire est ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, mais aujourd'hui, la moyenne d'âge des volontaires est de 22 ans.

Certaines associations, comme le Secours Catholique, utilisent le volontariat associatif pour accueillir des personnes de plus de 25 ans. Ces volontaires effectuent leur mission exactement dans les mêmes conditions que les volontaires en service civil, ils sont dans les mêmes groupes et bénéficient des mêmes avantages et formations. Cette mixité est très enrichissante pour toutes les générations, mais reste très coûteuse pour l'organisme d'accueil car il ne peut bénéficier du soutien financier de l'Etat pour accueillir des volontaires de plus de 25 ans.

Près de la moitié des volontaires ont un niveau d'études supérieur au BAC (étudiants ou jeunes diplômés). Toutefois, certains n'ont pas fait d'études ou ont essuyé des échecs universitaires ou aux concours, le service civil représente alors pour eux une période de stabilité, de réflexion ou d'orientation. On remarque une représentation très importante des étudiants issus des filières de sciences humaines et sociales contrastant avec une quasi - absence des jeunes issus des formations scientifiques ou d'écoles d'ingénieurs. Cette réalité n'est pas seulement liée au volume horaire ou à la durée des études. Il serait intéressant de réfléchir au moyen d'accompagner les établissements, écoles et universités, afin de faciliter l'accès de leurs étudiants au service civil

Dans le cadre de notre enquête, nous avons choisi de consulter les candidats au service civil afin de mieux connaître leur profil mais aussi leurs attentes et leurs besoins.

Nous nous sommes aperçus qu'un certain nombre de postulants qui manifestaient un profond intérêt et une grande motivation pour l'engagement associatif, ont dû renoncer à leur candidature pour des raisons matérielles : engagement trop prenant (26 heures par semaine) inconciliable avec le suivi de leurs études, impossibilité de suspendre le service civil pour effectuer un stage obligatoire, interdiction d'effectuer un job étudiant... Certains de ces candidats étaient même prêts à renoncer à l'indemnisation pour pouvoir effectuer une mission plus « légère » d'une dizaine d'heures par semaine tout en restant attachés au concept de « service civil » plus intéressant et mieux valorisé que des actions ponctuelles bénévoles.

Grâce à un questionnaire destiné aux candidats et mis en ligne sur le site www.volontariat-etudiant.fr dès janvier, nous avons pu recenser quelques informations intéressantes.

Ainsi, parmi les candidats, 29% n'ont pas donné suite à leur candidature en raison de la durée hebdomadaire (26 heures) trop prenante. Quand on leur demande le volume horaire idéal qui leur aurait permis de s'engager,

65% d'entre eux préconisent un temps compris entre 10 et 15 heures par semaine.

Temps de travail et réussite universitaire

Beaucoup d'étudiants sont intéressés par le service civil et voudraient pouvoir s'investir dans une association tout en poursuivant leurs études. Toutefois, le volume minimum de 26 heures par semaine est souvent un frein à cet engagement. Afin de mieux comprendre les limites d'un tel investissement, nous nous sommes intéressés à plusieurs études qui ont été menées sur la relation entre réussite universitaire et temps de travail des étudiants.

En France, la plupart des formations universitaires sont prévues à temps plein. Il est souvent difficile pour les étudiants d'arriver à exercer une activité salariée régulière tout en poursuivant leurs études.

Depuis quelques années, plusieurs travaux ont été menés afin de déterminer le lien entre l'emploi des jeunes durant leurs études et leur réussite universitaire. Ces travaux ont montré que le fait de travailler pendant ses études ne conduit pas nécessairement à l'échec mais que la réussite universitaire dépend du nombre d'heures travaillées. Ainsi, ces études révèlent qu'au-delà de 16 à 20 heures travaillées par semaine, le taux d'échec et d'abandon va en augmentant considérablement. A contrario, l'impact de l'emploi sur la réussite est faible en deçà de 15 heures de travail hebdomadaire.

L'Observatoire national de la Vie Etudiante (OVE) a ainsi comparé les taux de réussite des étudiants inactifs, des étudiants ayant exercé une activité non intégrée aux études pendant moins d'un mi-temps et/ou moins de six mois, et des étudiants ayant exercé une activité pendant au moins un mi-temps et au moins six mois. Les résultats ont montré de façon nette qu'à partir de 16 heures par semaine, une activité non intégrée aux études est une activité concurrente qui favorise l'échec aux examens.

Sources : Observatoire national de la Vie Etudiante (OVE) – Rapport du Conseil Economique et Social (présenté par M.Laurent Bérail), 2007

Les aspects du service civil qui attirent le plus les candidats sont le fait de vivre une expérience « humaine et personnelle » (près de 90% des candidats) et « valorisante et valorisée » (69%). Il est aussi intéressant de constater que le tutorat et la formation aux valeurs civiques rapportent le moins de suffrages (moins de 20%). Ces chiffres montrent bien le réel désir des jeunes de s'engager au service des autres ou d'une cause. Ils ne

se tournent pas vers le Service Civil Volontaire pour son indemnisation et ses programmes de formation mais avant tout pour vivre une expérience valorisante et qui sera reconnue comme telle aux yeux de la société, de leur université ou de leur futur recruteur.

La période de service civil ne doit pas être un handicap pour le parcours universitaire ou scolaire des jeunes. Pour cela, le statut doit être souple et adapté à la situation du futur volontaire : étudiant en cours d'études, étudiant ayant choisi de prendre une année sabbatique ou jeune en recherche d'emploi. Cet ajustement nécessite une véritable coopération avec les établissements universitaires et scolaires, afin que certains semestres ou certaines heures de la semaine (selon le cursus) soient réservés à l'engagement associatif. Les jeunes diplômés ou en recherche d'emploi doivent être véritablement encadrés et accompagnés afin de favoriser leur insertion dans la vie professionnelle à l'issue de leur période d'engagement.

Le service civil sous sa forme actuelle concerne des jeunes particulièrement disponibles et motivés, ce qui a pu causer des problèmes de recrutement. Pour pourvoir à leurs missions, les associations nationales ont pour la grande majorité recherché des candidatures dans leur propre réseau à travers leurs antennes ou délégations régionales, puis se sont ouvertes, au fur et à mesure, à d'autres vecteurs de recrutement comme les réseaux d'information jeunesse (missions locales, universités...) ou ont développé des espaces de recrutement sur leur site Internet. Certaines ont rencontré des difficultés pour trouver des candidatures pertinentes et ont dû revoir à la baisse le nombre de leurs volontaires.

B) L'intégration des volontaires parmi les salariés et les bénévoles de la structure

1. La place des volontaires entre les salariés et les bénévoles

Le volontariat est un statut qui se veut bien différencié du salariat et du bénévolat comme le précise la Charte du service civil. Le volontaire ne peut ainsi remplacer ni un salarié ni un bénévole. Le statut en lui-même insiste sur la distinction entre le volontaire et les autres acteurs de l'association.

A la différence d'un bénévole, un volontaire doit travailler à sa mission au moins 26 heures par semaine et il est indemnisé. De plus, la législation empêche qu'un volontaire soit assigné au même travail qu'un salarié. L'article 2 de la loi relative au volontariat associatif du 23 mai 2006 précise qu'une association « ne peut conclure de contrat de volontariat si les missions confiées à la personne volontaire ont été précédemment exercées par un des salariés (...) ».

Malgré ces dispositions, certaines associations craignaient que les salariés et les bénévoles ne comprennent pas que l'on donne un statut particulier et une indemnisation à des jeunes qui n'ont pas le statut de salarié.

Toutefois, l'expérience a montré que cette intégration s'est majoritairement bien passée, et sans confusion entre les différents statuts, puisque très peu des structures interrogées dans le cadre de notre enquête disent avoir eu des difficultés d'intégration liées au positionnement du volontaire entre salariés et bénévoles.

Certaines associations ont trouvé des solutions pour éviter toute confusion. Ainsi, l'AFIJ, une association qui a pour objet d'aider les jeunes diplômés à trouver un emploi, n'a pris en volontariat que des personnes au profil différent à la fois de leurs salariés et du public que l'association aide à intégrer le marché de l'emploi. Ils essaient d'éviter que le volontariat devienne une pré-embauche ou que leurs volontaires ne voient en l'AFIJ qu'un accès plus direct à leurs ressources. En effet, il y a un risque que les jeunes cherchant un emploi à l'AFIJ et les volontaires de l'AFIJ aient le même profil et se retrouvent en concurrence sur un même poste. Afin d'éviter cette situation, l'association ne prend que des volontaires qui ne sont pas susceptibles d'être intéressés par leurs offres d'emploi.

Cette structure a également veillé à ce que les missions des volontaires soient bien différentes des missions confiées habituellement aux salariés pour que les volontaires ne comblent aucunement un manque de salariés. Les missions des volontaires de l'AFIJ consistaient par exemple à créer un réseau d'anciens ou à organiser des « fêtes de l'emploi » thématiques.

2. La semaine d'intégration : une expérience convaincante

Afin d'accueillir le volontaire, de le préparer à sa mission et d'éviter toute erreur dans le choix d'engagement du jeune, des associations, comme l'Arche, la Croix Rouge ou encore Unis-Cité, ont mis en place une semaine d'intégration avant le commencement de la période de volontariat. Cette initiative permet de créer une réelle cohésion entre les volontaires. Chez Unis-Cité, la semaine d'intégration est l'occasion de former les futures équipes. La semaine d'intégration peut être aussi une manière de vérifier ses motivations. A l'Arche, les volontaires partagent la vie des foyers de personnes handicapées pendant une semaine avant de prendre leur décision finale.

Dans ces deux structures, c'est aussi l'occasion pour les personnes qui vont les encadrer de les regarder interagir avec leur environnement pour évaluer s'ils seront aptes à travailler en équipe et à faire face aux situations auxquelles ils seront confrontés pendant leur mission.

C) Le tutorat

1. Les obligations du tuteur

L'organisme d'accueil est tenu de désigner un tuteur pour chaque volontaire. Celui-ci est chargé d'assurer un suivi personnalisé du jeune dans le déroulement de sa mission. Il l'aide à préciser son projet professionnel et l'accompagne dans sa recherche d'emploi ou d'une formation qualifiante. Le tuteur est la plupart du temps choisi parmi les salariés ou les bénévoles les plus investis dans la structure.

Comme nous avons pu le constater à travers le questionnaire, le tutorat n'est pas l'aspect le plus attractif du volontariat. En effet, seuls 9% des 18/25 ans étaient intéressés en premier par le « tutorat individualisé » dans le Service Civil Volontaire.

2. La formation du tuteur

En conséquence, certaines structures comme la Croix Rouge Française se sont beaucoup investies dans le tutorat pour former véritablement les tuteurs auprès d'associations spécialisées dans l'accompagnement. Cette formation des tuteurs a été extrêmement positive puisqu'ils ont participé à des modules sur la connaissance du service civil volontaire, sur les missions du tuteur et sur la gestion des conflits. A l'Afev, les tuteurs bénéficient des formations à l'accompagnement déjà dispensées au bénévoles de l'association.

La formation des tuteurs a été une expérience bénéfique qui a fait du tutorat un véritable accompagnement, ainsi que nous l'avons vu dans notre série d'entretiens avec les associations agrées. On peut remarquer qu'il a été plus facile pour les grosses associations déjà spécialisées dans l'accompagnement de mettre en place cette formation des tuteurs.

III. Les formations

A) La formation civique

1. L'objectif de la formation aux valeurs civiques

- Une obligation définie par la Charte du service civil volontaire

La formation aux valeurs civiques fait partie intégrante du volontariat en service civil. Selon la Charte, cette formation, qui est à la responsabilité de l'association, doit comporter une "formation à la citoyenneté" associant théorie et pratique en prenant "appui sur l'exécution pratique de la mission d'intérêt général confiée au jeune", dans une pédagogie de "formation-action". En d'autres termes, la formation doit prendre comme point de départ les expériences quotidiennes du volontaire en mission pour parler ensuite de la citoyenneté de façon plus générale. Elle comporte une partie théorique qui doit être ensuite illustrée par une expérience concrète, comme une visite ou un débat avec un intervenant.

La formation doit correspondre à une journée par mois de service civil volontaire accompli, mais les modalités d'organisation de la formation sont laissées à la "libre appréciation de la structure d'accueil".

- Les valeurs civiques au cœur de la mission

L'objectif de la formation aux valeurs civiques est d'intéresser et de sensibiliser à la citoyenneté des jeunes qui s'en sont parfois détournés, sans que cette formation ne soit une répétition des cours d'éducation civique. Trouver une formation citoyenne qui soit adaptée à chacun des volontaires relève du défi. Arriver à rendre la citoyenneté plus concrète aux yeux de jeunes qui ont entendu, durant toute leur scolarité, parler « d'éducation civique » est un challenge difficile à relever.

L'« éducation civique » dispensée à tous durant la scolarité obligatoire recouvre la présentation des institutions, du fonctionnement de la

démocratie et du rôle de chacun dans la société. L'objectif d'une formation aux valeurs civiques est de faire comprendre à tous que la démocratie est un système qui repose sur la responsabilité de chaque individu, et que ce système qui offre des droits à chacun ne fonctionne que si chaque citoyen s'acquitte de ses devoirs, c'est-à-dire le vote et la participation à la vie de la « cité ».

Or, le Service Civil Volontaire offre la possibilité à des jeunes de s'impliquer dans la vie de la démocratie en défendant les notions de solidarité et d'intérêt général. Les missions sont donc une très bonne mise en pratique des cours d'« éducation civique ». Elles permettent aux jeunes volontaires de comprendre l'importance des droits et des devoirs qui sont les leurs en tant que citoyens. Ce sentiment de responsabilité ne peut se développer uniquement à travers des cours théoriques et scolaires.

En revanche, l'accomplissement d'une mission d'intérêt général permet au jeune de se sentir membre d'une communauté et d'un système démocratique où chacun est protégé. En effet la démocratie peut offrir une protection aux plus faibles de ses membres dans la mesure où ceux qui en sont capables y participent. C'est peut être ainsi, par l'expérience concrète de cette solidarité, que s'expliquent le mieux les notions de droits et devoirs citoyens.

La formation civique la plus efficace, dans la mesure où tous ont reçu au cours de leur scolarité une éducation civique, est la participation à une mission d'intérêt général. C'est une nouvelle façon, complémentaire, d'apprendre les valeurs citoyennes. En effet une formation théorique n'est pas efficace si elle n'est pas accompagnée d'une application pratique.

On peut donc se demander si les volontaires ont besoin d'une autre formation civique théorique. Les jeunes, en candidatant au Service Civil Volontaire, reconnaissent déjà l'importance de l'intérêt général et de la responsabilité individuelle.

On constate par ailleurs que les volontaires interrogés disent ne pas avoir trouvé grand intérêt à ces formations. Quant aux candidats, ils ne sont que 17% à juger que la formation aux valeurs civiques est l'aspect le plus attirant du volontariat. Ce chiffre montre que les jeunes ne se tournent pas vers le service civil pour son programme de formation mais avant tout pour s'engager au service de l'intérêt général.

De plus, les volontaires n'ont pas tous le même profil et les mêmes besoins. Ainsi, est-il vraiment opportun d'offrir la même formation aux valeurs civiques à un jeune de 25 ans en Master 2 de droit et à un autre de 18 ans déscolarisé?

2. L'application dans les différentes associations

Avant de repenser les journées de formation civique, un bilan de ce qui a été fait jusqu'ici est nécessaire.

- Un modèle inspiré par l'ACSE

Nombreuses sont les associations qui se sont appuyées sur les exemples de modules de formation donnés par l'ACSE qui sont déjà très construits et détaillés et qui prévoient les journées de formation pour 9 mois de mission.

Par exemple, voici la manière dont le premier module est développé :

« Module du mois 1 : « la mission d'intérêt général »

- Présentation de la mission d'intérêt général : ses objectifs, ses modalités, ses perspectives
- Ses enjeux au regard de l'intérêt général
- Présentation de la structure et du contexte dans lequel elle se situe :
- La structure : sa nature, son objet, ses compétences, son organisation,
- •son projet associatif, son conseil d'administration, ses ressources, le rôle des bénévoles, les salariés, ...
- ${ullet}$ L'environnement de la structure : ses partenaires, son ancrageterritorial, son rayonnement dans le quartier, la commune, ...

Bénéficiaires

• Les volontaires recrutés dans la structure ou dans les structures regroupées autour de la même mission

Intervenants:

• Le tuteur désigné et les intervenants et interlocuteurs mobilisés par la ou le(s)structure(s)

Modalités

- Une journée
- Dans la structure ou tout autre lieu adapté
- Avec en support un dossier de présentation de la mission et tous documents liés à sa mise en œuvre (revue de presse, recherches...)
- La formation civique : une véritable difficulté technique pour les petites associations

Certaines associations très intéressées par le service civil ont dû faire face à différentes difficultés les empêchant de prendre des volontaires dans leur structure. En effet, au-delà des contraintes administratives liées à la demande d'agrément, les petites structures associatives n'avaient pas toujours assez de forces pour encadrer les volontaires et mettre en place les formations aux valeurs civiques, le tutorat et l'aide à l'insertion professionnelle. Certaines associations ont reçu l'agrément pour le Service Civil Volontaire mais n'ont jamais pu prendre de volontaires.

Sur le site <u>www.avenirduservicecivil.com</u>, 24% des associations disent ne pas avoir « les forces suffisantes permettant d'assurer la formation aux valeurs civiques ». 50% de celles qui ont pu accueillir des volontaires disent avoir eu des difficultés à mettre en place les journées de formation dans leur structure. Il est difficile pour elles de créer un programme de formation complet alliant la théorie, c'est-à-dire une préparation conséquente de la part de l'intervenant, et la pratique, qui elle implique l'organisation d'ateliers, de visites et de débats, tout cela avec seulement quelques salariés. Les formations mises en place dans les petites associations ont ainsi pu être incomplètes par rapport aux exigences de la Charte.

L'expérience la plus réussie des petites et moyennes structures, dans le cadre de la formation aux valeurs civiques, a été de se regrouper pour mutualiser leurs forces et compétences. Ainsi, à Bordeaux, la délégation locale d'Unis-Cité a proposé à six autres associations recevant des volontaires de s'associer pour organiser à tour de rôle les journées de formation, chacune en préparant une sur un thème qu'elle connaît bien.

Cette expérience réussie nous pousse à croire que le volontariat pourrait être plus accessible pour ces petites et moyennes associations à condition de mutualiser les journées de formation.

- Les associations nationales ont organisé des formations conformes à la Charte

Toutes les grosses structures associatives nationales qui ont répondu à notre enquête ont construit la formation des volontaires en alternant formation dans la délégation locale du volontaire et formation nationale, à l'exception des Scouts et Guides de France qui ont une formation nationale unique.

La partie nationale de ces formations offre l'occasion aux volontaires d'échanger sur leurs expériences et de réfléchir à leur engagement. Une autre part de ce temps est réservé à une formation théorique et pratique sur un thème donné, avec des intervenants de qualité, par exemple, pour le thème de la représentation citoyenne, l'association peut inviter un député.

La formation locale est une formation à la mission elle-même. C'est également le lieu de découverte de l'équipe et de l'échange avec les autres volontaires (s'il y a lieu). Elle est donc beaucoup plus individualisée et le plus souvent réalisée par un membre de la délégation locale.

Toutes ces grandes associations, comme la Croix Rouge ou encore l'Arche ou Unis-Cité, allient formation locale et nationale pour associer les qualités différentes de ces deux types de formation. Pour cela, elles

n'hésitent pas à regrouper plusieurs jours réservés à la formation civique pour en faire des sessions de formation. Les exigences de cette formation ne peuvent aujourd'hui être respectées que par les grosses structures associatives qui peuvent offrir aux volontaires des intervenants de qualités et des visites et ateliers « de terrain » mieux préparés et mieux encadrés.

3. Une révision nécessaire

Si les journées de formations continuent à exister telles qu'elles sont décrites dans la Charte, certaines modifications devront être mises en place.

Ainsi, il pourrait être très efficace de mutualiser les journées de formation par département.

Prises en charge, non plus par l'association recevant le volontaire, mais par une administration départementale, les journées de formation réuniraient ainsi les volontaires d'un même département, tous types de volontariat confondus. L'objectif serait de créer un sentiment de fierté et d'appartenance à une communauté de volontaires par le partage d'une expérience commune. Un des objets du service civil étant la mixité, rassembler tous les volontaires renforcerait la mixité, tout en leur offrant une meilleure connaissance des différents statuts et de leurs expériences.

Cette mutualisation pourrait permettre la formation de différents groupes de volontaires, qui seraient composés selon les attentes et les besoins des jeunes. Des temps de réflexion et d'échange sur l'engagement et les témoignages d'expériences différentes pourraient se faire en commun, quand la formation théorique et pratique par module pourrait se faire par groupes de profil.

Cette formation à la citoyenneté pourrait comprendre l'intervention de professionnels travaillant au service des citoyens : élus, travailleurs sociaux, personnel médical, pompiers, militaires, afin de comprendre l'organisation de la société et la nécessité de se penser en tant que citoyen.

Des groupes de travail pourraient être organisés sur différents thèmes comme l'engagement, l'apport de chacun à la société, l'organisation d'une association, sa structure, son rôle et son fonctionnement.

Dans le souci de lier théorie et pratique pourrait être mise en place l'étude de cas pratiques de démarches citoyennes (comment remplir une feuille d'impôts, se présenter aux élections municipales, créer une association). Il pourrait être offert aux volontaires une formation aux premiers secours.

Enfin, bénéfice direct de la mutualisation, les volontaires de tous horizons pourront se rencontrer. Dans ce cadre, des témoignages de volontaires en fin de mission pourraient être intéressants pour les nouvelles promotions de jeunes engagés. Les exemples de rencontres entre volontaires de différentes associations sont très enrichissants, comme nous le montre l'expérience de l'IFAC, qui a réuni en Ile-de-France les volontaires de Young Leaders, du CICOS, de l'UNRA, ou des Leaders du Futur.

B. L'aide à l'insertion professionnelle des volontaires

1. Les obligations pour la structure d'accueil

L'aide à l'insertion professionnelle est l'une des trois obligations liées au service civil, avec le tutorat et la formation civique. C'est aussi l'un des aspects sur lequel nous avons le moins de données, puisque le nombre de volontaires ayant achevé leur mission est faible. Il faudra donc attendre plusieurs générations de volontaires pour pouvoir dégager des statistiques fiables.

La Charte du service civil stipule que cette aide doit se faire par deux biais : d'abord par un accompagnement du tuteur et ensuite par une formation particulière organisée soit par la structure d'accueil, soit par une structure spécialisée. Si le jeune n'a trouvé ni emploi ni formation qualifiante à l'issue de sa mission, le tutorat se poursuit encore pendant deux mois. Ces dispositions sont relativement contraignantes pour la structure d'accueil, mais la charte précise bien qu'il s'agit là d'une obligation de moyens et non de résultats.

L'objectif est surtout de compenser l'éloignement du jeune du monde du travail pendant ses 6, 9 ou 12 mois de mission. Cependant, il faut se souvenir que le Service Civil Volontaire a été créé dans le contexte des émeutes en banlieue en 2005, c'est-à-dire aussi pour des jeunes en difficulté. Ces jeunes ne sont pas seulement éloignés du marché du travail, ils ont besoin de formations qualifiantes et de conseils d'orientation. Or, les associations ou collectivités qui les accueillent ne sont pas forcément qualifiées dans ce domaine. La nécessité d'un suivi personnalisé se heurte à ce qu'il faudrait appeler « l'hypercompétence » des tuteurs. En effet, ils sont censés cumuler les fonctions d'encadrant et de conseiller d'orientation, ce qui exige des compétences très différentes. Accompagner un jeune dans sa mission est déjà une tâche prenante, mais l'aider à s'orienter requière en plus des connaissances sur les formations et les métiers. Etant donné qu'un tuteur peut encadrer jusqu'à sept volontaires, le plus souvent l'aide à l'insertion professionnelle se matérialise davantage par les formations que par le tutorat.

2. Un dispositif particulièrement important pour les jeunes

Notre enquête nous a révélé que l'aide à l'insertion professionnelle est l'une des mesures les plus importantes pour les candidats au service civil. Ainsi, 38% des jeunes qui ont voulu devenir volontaires ont été motivés notamment par l'existence de l'accompagnement vers l'emploi. Cette mesure est donc primordiale pour que le service civil reste dans l'esprit de ce slogan de l'ACSE : « agir pour tous, agir pour soi ».

Pour certains jeunes, la mission est un vrai tremplin qui les amène ou les ramène vers l'emploi, pour d'autres elle est un temps de réflexion et d'approfondissement de leurs projets personnels.

3. L'application du dispositif dans les structures interrogées ou sondées

L'aide à l'insertion professionnelle est l'une des obligations du service civil les plus difficiles à adopter pour les associations. Elle n'est pas la plus contraignante, puisqu'il s'agit d'une obligation de moyens et que le texte ne montre pas clairement une volonté de résultat. Ainsi, le tutorat

est censé se poursuivre deux mois après la mission si le jeune n'a pas trouvé de travail ni de formation, mais sans aide financière de l'Etat. De même, il est dit dans la charte que le dernier mois du volontaire peut être majoritairement consacré à la recherche d'un emploi, mais on voit mal comment une mission de six mois pourrait être abrégée à une durée aussi courte que cinq mois. A part dans les associations spécialistes de l'insertion, l'aide à la recherche d'emploi est extrêmement difficile à mettre en place car elle ne fait pas partie de la vocation première de ces structures.

La plupart des associations agréées que nous avons rencontrées font appel pour l'aide à l'insertion professionnelle à un organisme spécialisé, l'AFIJ (association de formation à l'insertion des jeunes diplômés). Ce partenariat leur permet d'offrir à leurs volontaires un parcours régulier et jalonné: au premier mois de sa mission, le volontaire est reçu en entretien. Son conseiller à l'AFIJ établit avec lui le programme des démarches qu'il aura à entreprendre et des modules qui pourraient l'intéresser (rédaction de CV, atelier prise de parole en public). Il lui donne également un calendrier pour des simulations d'entretiens ou des forums de l'emploi. Le conseiller et le jeune se rencontrent régulièrement, jusqu'à l'entretien du début du dernier mois de la mission. En fonction du bilan de perspective professionnel établi, l'AFIJ émet une recommandation sur les initiatives à prendre par le volontaire. Les volontaires peuvent continuer, s'ils en éprouvent le besoin, à bénéficier des services de l'AFIJ dans les mois qui suivent l'arrêt de leur mission.

Ce partenariat avec l'AFIJ est donc très enrichissant pour le volontaire, toutefois, le rôle de l'association porteuse du service civil ne s'arrête pas là. Le tuteur a également un devoir : celui de s'assurer que le volontaire suit bien les modules d'aide à l'insertion et qu'il a du temps libre pendant sa mission pour s'y rendre. A la fin de la mission, le tuteur a également un travail d'identification des compétences acquises à effectuer avec le jeune. Cette démarche est très importante pour l'aider à valoriser par la suite sa période de volontariat.

Toutefois, la sortie du volontariat est à envisager différemment selon le type de volontaires : il existe un profil de jeunes en situation de déscolarisation, pour qui le volontariat sera une réinsertion dans la vie active. Ces jeunes peuvent bénéficier d'un statut spécial grâce au Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi ou au système Défense 2ème chance, qui prévoient tous les deux la gestion de l'après-volontariat. Ces formes du service civil privilégient le tutorat, la proposition de formations qualifiantes et la rencontre de partenaires professionnels.

Pour les autres profils de volontaires, on ne considère pas que l'objet du service civil soit un accompagnement vers l'emploi. Il s'agit surtout de créer un esprit civique et de compenser la participation volontaire du jeune par différentes aides. L'aide à l'insertion est donc envisagée comme un coup de pouce, une facilité offerte en contrepartie de leur engagement. Cependant, même si ces jeunes ont moins besoin de l'accompagnement à la recherche d'emploi, le devoir et l'intérêt de la structure d'accueil sont de les aider dans cette voie. L'aide n'est pas seulement dans l'organisation de formations ou d'ateliers. Il faut envisager aussi que le réseau de chaque association est un tremplin possible pour le jeune. Ainsi, l'association Unis-Cité profite de ses partenariats avec les Fondations Vinci, Veolia ou Gaz de France pour organiser des visites de ces entreprises et favoriser les échanges entre volontaires et recruteurs.

De plus, il faut garder à l'esprit qu'un volontaire atterrit rarement par hasard dans sa structure d'accueil, le plus souvent, il connaît les actions de l'association et il s'y joint parce que ce domaine d'action le touche particulièrement. 44% des jeunes sondés s'engageraient dans le volontariat pour soutenir une cause qui leur tient particulièrement à cœur. L'association est donc parfois susceptible de devenir le futur employeur du jeune même si là n'est pas l'objet du volontariat.

Parmi les associations rencontrées, plusieurs ont reconnu avoir déjà proposé à un volontaire un emploi à l'issue de sa mission. Tous les jeunes volontaires ne souhaitent pas pour autant travailler par la suite

dans le monde associatif, mais les chiffres montrent que ce phénomène n'est pas négligeable, et peut être intéressant à plusieurs égards.

En effet, pour certains jeunes, la mission est en soi une formation, quant elle est en rapport avec le projet professionnel du jeune. Par exemple, plusieurs volontaires des Scouts et Guides de France se destinaient à devenir éducateurs spécialisés et ont profité de leur mission pour découvrir le public concerné par leur futur travail et rencontrer différents acteurs du monde éducatif et social. Les volontaires de la Croix Rouge veulent souvent travailler dans le domaine médico-social, et sont justement encadrés par des professionnels qui peuvent leur proposer des formations dans ce domaine. Bien sûr, le rapport entre mission et projet professionnel ne doit pas devenir une règle du volontariat, mais il peut servir à attirer dans le service civil des jeunes qui ne se seraient pas engagés spontanément.

L'aide à l'insertion professionnelle répond donc particulièrement à la vocation du service civil, qui est de développer la participation des jeunes dans la société. Cependant, elle rencontre deux problèmes majeurs : celui de « l'hypercompétence » exigée des tuteurs et celui de la capacité de l'association à organiser des formations.

IV. Valorisation et reconnaissance du volontariat

La valorisation du service civil est rendue difficile par le manque de visibilité dû à la juxtaposition de multiples statuts. Or, la valorisation de l'engagement associatif est une motivation importante pour 69% des candidats au service civil. Par valorisation, nous entendons à la fois l'indemnité et les avantages en nature, mais aussi la reconnaissance de ce statut dans les milieux universitaires, scolaires et professionnels.

A) Pour une meilleure reconnaissance du statut dans le parcours universitaire ou scolaire

Etant donné que la plupart des missions sont organisées sur la base de 35 heures par semaine, le volontaire n'a que rarement le temps nécessaire pour poursuivre ses études en parallèle. Le volontariat doit donc être considéré comme une parenthèse dans le parcours du jeune. Et pour que cette parenthèse lui soit bénéfique, le volontaire a besoin que des dispositions spécifiques soient prises en accord avec sa faculté ou son école.

Certaines expériences menées en commun entre une association et une école ont montré que cette collaboration encourageait plus de jeunes à s'engager et facilitait leur réinsertion en fin de mission. En effet, il s'agit pour l'école ou l'université de libérer le jeune pendant un semestre ou deux (selon la mission), et de lui garantir sa réinsertion à la fin de sa période de volontariat. Ainsi, l'association peut trouver des jeunes plus facilement. Les jeunes sont quant à eux rassurés sur l'utilité de leur volontariat et la simplification des démarches administratives à faire auprès de leur établissement.

De plus, actuellement, le brevet de service civil n'apporte aucune précision sur les compétences développées par le volontaire pendant sa mission, ce qui rend très difficile la valorisation du volontariat, tant auprès des employeurs que des universités. Ce brevet est un diplôme remis par l'association au volontaire en fin de mission; il précise

simplement la durée et l'objet de la mission. Il serait donc intéressant de l'enrichir avec des éléments plus concrets sur les activités menées par le volontaire. Cela permettrait aussi à l'établissement scolaire de quantifier les compétences acquises par le volontaire. Le travail sur les compétences acquises est fait par le tuteur et le volontaire en fin de mission.

L'identification de ces compétences pourrait ensuite donner lieu à la validation de certaines Unités de Valeur ou ECTS, au même titre qu'une option. Ce système est déjà mis en place dans certaines universités, pour les activités bénévoles, afin de promouvoir l'engagement des jeunes. Le système de valorisation du volontariat pourrait s'intégrer dans une démarche de demande de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), cependant la VAE exige un minimum de trois ans d'expérience. Cela signifie que la mission du volontaire devrait s'ajouter à deux ans ou deux ans et demi d'expérience professionnelle dans le même domaine. De plus, le système de la VAE est très complexe avec plusieurs dossiers à remplir et un entretien qui ne débouche pas forcément sur une validation, sans parler du coût qui peut aller jusqu'à 1000 euros selon le type de diplôme demandé. On pourrait donc envisager une réforme de la VAE pour les volontaires, en mettant le minimum à un an d'expérience à plein temps, et en créant une aide financière pour les jeunes qui souhaitent faire valider leur période de volontariat.

En ce qui concerne les volontaires, une telle mesure est très importante pour les aider à la fois dans leur parcours universitaire et dans leur recherche d'emploi.

B) La nécessité de créer une campagne d'information à destination des employeurs

Il importe également de faire du service civil une expérience reconnue et valorisée dans le monde du travail ; Pour cela, le brevet de service civique doit être développé pour inclure le travail fait par le tuteur et le volontaire sur les compétences acquises. Ce brevet ne sera toutefois utile que s'il est accompagné d'une campagne d'information en direction des DRH (Directeurs des Ressources Humaines) et des chefs d'entreprise sur deux thèmes principaux : les compétences développées par le volontaire

et les qualités intrinsèques des jeunes engagés. En effet, les DRH privilégient de plus en plus les compétences hors-diplôme.

Tout d'abord, il s'agit de mettre en valeur, en suivant la même démarche que pour le monde universitaire, les compétences acquises pendant la mission. Le tuteur et les formations à la recherche d'emploi aident actuellement le jeune à mettre en valeur, lors d'un entretien d'embauche, les richesses d'une expérience de volontariat. Parallèlement à cela, il faut que le statut du service civil soit connu par l'employeur pour qu'il soit à même de prendre conscience de la plus-value d'un tel engagement.

D'autre part, il faut aussi mettre en avant les qualités propres aux jeunes engagés : l'autonomie, la responsabilité, l'audace et l'esprit d'équipe dont font preuve les volontaires ont toute leur utilité dans le monde de l'entreprise.

La valorisation de ce statut auprès des employeurs s'inscrit bien sûr dans la démarche de l'aide à l'insertion professionnelle, et doit être favorisée par des partenariats avec des fondations d'entreprises et avec les centres d'orientation et l'ANPE.

C) Développer les avantages matériels en supplément de l'indemnité

On l'a vu, la multiplication des statuts affaiblit la visibilité du service civil. C'est particulièrement gênant pour le volontaire dans sa vie quotidienne. En effet, ce statut est méconnu de la plupart des services administratifs. Plusieurs associations rencontrées nous ont fait remarquer par exemple que la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), assimilait mal le statut de volontaire lui faisant ainsi perdre une partie de ses droits aux allocations pour le logement. L'assurance maladie est un autre des paradoxes développés par ce système complexe : les droits de sécurité sociale sont payés deux fois pour les volontaires qui continuent leurs études en parallèle ou qui ne les interrompent que pour un semestre.

Pour les volontaires qui suspendent leurs études, la perte du statut d'étudiant est un problème crucial. Ce statut est nécessaire aux jeunes dans de nombreux domaines de la vie quotidienne : il donne droit à des réductions sur les transports et les loisirs, à des allocations pour le logement ou encore à des prêts à taux préférentiel. La carte du service civil, qui existe déjà mais qui n'a aucune valeur pratique, devrait donner droit aux mêmes avantages que la carte d'étudiant. Après tout, si l'on facilite l'accès aux transports, loisirs et logements pour les étudiants en raison de leur jeune âge et de leurs faibles revenus, il paraît normal que l'on fasse de même pour les volontaires, en compensation de leur engagement.

De plus, le service civil vise la plus grande intégration du jeune dans la société, il incombe donc à la société de lui faciliter la démarche. Il serait dommage qu'une partie de la population soit privée de cette possibilité par manque de moyens.

Il est vrai que l'indemnité est aujourd'hui un coup de pouce utile, mais elle est loin d'être une motivation prioritaire chez les jeunes qui candidatent (seulement 27% d'entre eux le pensent, contre 88% qui valorisent l'expérience humaine et personnelle). Les associations rencontrées jugent que plutôt d'augmenter l'indemnité, la priorité est de développer les avantages en nature. Pour l'instant, les tickets restaurants des volontaires sont financés entièrement par les associations, ce qui empêche beaucoup de jeunes d'en bénéficier, en particulier dans les petites associations qui n'ont pas les moyens de les prendre en charge.

De plus, augmenter les avantages en assimilant le volontaire à un étudiant reviendrait moins cher à l'Etat que d'augmenter l'indemnité, et permettrait aux jeunes volontaires de vivre dans une relative indépendance.

Le service civil est un instrument clé de l'engagement des jeunes. C'est pourquoi il doit être développé et valorisé.

Suite à notre enquête, nous avons donc dégagé plusieurs pistes de réflexion qui permettraient d'améliorer le dispositif et de le rendre plus accessible.

Pour la partie administrative :

- → Une simplification des démarches avec la mise en place d'un interlocuteur unique
- → Une meilleure information
- → L'assouplissement des conventions de financement

Pour l'accueil des volontaires :

- → La mise en place de semaines d'intégration des volontaires
- → La mise en place d'une formation pour les tuteurs

Pour les formations :

ightarrow Un accompagnement personnalisé selon les besoins de chaque jeune

Pour la valorisation du volontariat

- → Une meilleure intégration du volontariat dans le parcours universitaire ou scolaire
- → Une campagne de valorisation du volontariat à destination des recruteurs
- → Le développement des avantages matériels pour les volontaires

ANNEXES

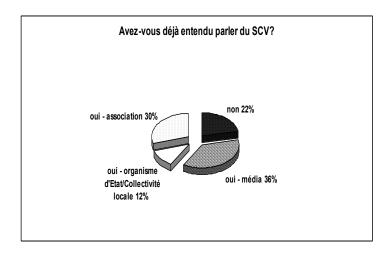
I – Questionnaire à destination des associations

Source : <u>www.avenirduservicecivil.com</u> Nombre de structures interrogées : 134

Dates du sondage : du 10 avril au 10 juin 2008

1) Avez-vous déjà entendu parler du Service Civil Volontaire?

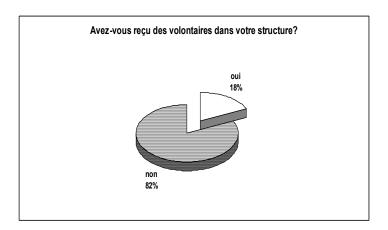
Oui, par les media	36
Oui, par une association	30
Oui, par un organisme de l'Etat ou une collectivité	locale
12	
Non, jamais	22



2) Avez-vous reçu un ou plusieurs volontaires au sein de votre structure?

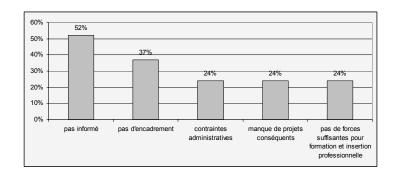
Oui 18 Non 82

Réponse unique en pourcentage



3) Si vous avez répondu négativement, pourquoi n'avez-vous pas été intéressé par ce dispositif?

Par manque d'information	52
Par manque d'encadrement	37
Par manque des forces suffisantes pour assu-	rer la formation et l'insertion
professionnelle 24	
A cause des contraintes administratives	24
Par manque de projets conséquents	24



4) Si vous avez pris des volontaires, avez-vous rencontré des difficultés liées à l'accueil des volontaires ? Si oui, lesquelles ?

La complexité de la mise en place des journées de formation civiques

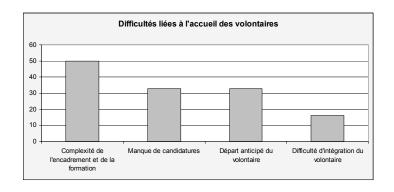
Une mission inachevée suite au départ anticipé du volontaire

33

Le manque de candidatures pour pourvoir une mission

33

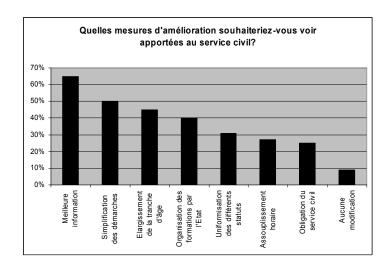
Les difficultés d'intégration liées au positionnement du volontaire entre bénévoles et salariés 16



5) Quelles mesures souhaiteriez-vous voir appliquées pour améliorer le service civil ?

Meilleure information	65
Simplification des démarches	50
Elargissement de la tranche d'âge	45
Organisation des formations par l'Etat	40
Uniformisation des différents statuts	31
Assouplissement horaire	27
Obligation du service civil	25
Aucune modification	9

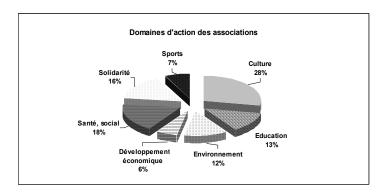
Réponses multiples en pourcentage



6) Dans quel domaine œuvre votre association?

28
18
16
13
12
7
6

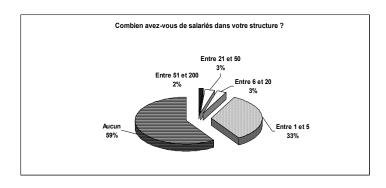
Réponse multiple en pourcentage



7) Quel est le nombre de salariés permanents dans votre structure?

Entre 51 et 200	2
Entre 21 et 50	3
Entre 6 et 20	3
Entre 1 et 5	33
Aucun	59

Réponse unique en pourcentage



Les 59% d'associations qui n'ont aucun salarié ne peuvent pas demander l'agrément pour le Service Civil Volontaire.

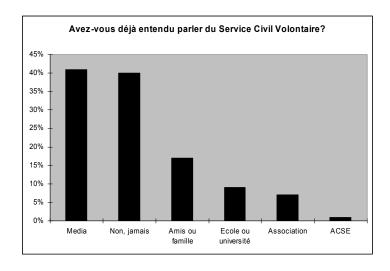
II - Questionnaire à destination des jeunes âgés de 18 à 25 ans

Source : <u>www.avenirduservicecivil.com</u> Nombre de jeunes interrogés : 620

Dates de sondage : 10 avril au 10 juin 2008

1) Avez-vous déjà entendu parler du service civil volontaire?

Non, jamais	40
Oui, à travers les média	41
Oui, par des relations amicales ou familiales	17
Oui, dans votre école ou votre université	9
Oui, par une association	7
Oui, par l'ACSE qui pilote le dispositif en France	1



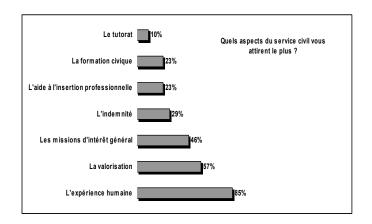
Si l'information auprès des jeunes n'a pas été complète, les média ont été le premier relais de cette information.

2) Seriez-vous prêt à faire un service civil volontaire?

- Si oui, quel (s) aspect (s) vous attire (nt) le plus?

L'expérience humaine et personnelle	85
La valorisation de cette expérience	57
Les missions d'intérêt général proposées	46
L'indemnisation offerte	29
L'accompagnement à l'insertion professionnelle	23
La formation aux valeurs civiques	23
Le tutorat individualisé	10

Réponses multiples en pourcentage



- si non, quel(s) élément(s) s'y opposerai(ent)?

Vous n'êtes pas disponible 26 heures par semaine

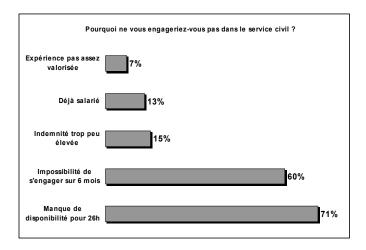
Vous ne pouvez pas vous engager à moyen terme (de 6 à 12 mois) 60

Vous trouvez que l'indemnisation n'est pas assez gratifiante

Vous avez déjà un emploi que vous ne souhaitez pas quitter

Vous trouvez que cette expérience n'est pas assez valorisante

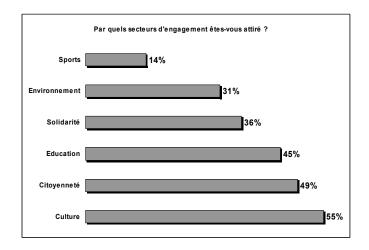
Réponses multiples en pourcentage



3) De manière générale, par quel secteur d'engagement vous sentezvous le plus concerné(e) ?

Culture	55
Citoyenneté	49
Education	45
Solidarités	36
Environnement	31
Sports	14

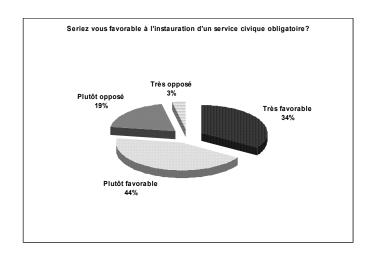
Réponses multiples en pourcentage



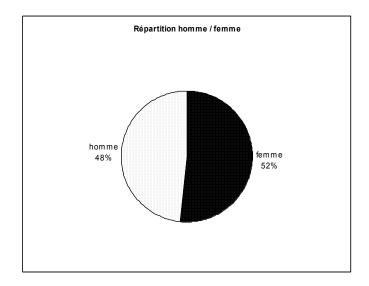
4) Personnellement, seriez vous favorable à l'instauration d'un service civique obligatoire pour tous les jeunes de 18 à 25 ans ?

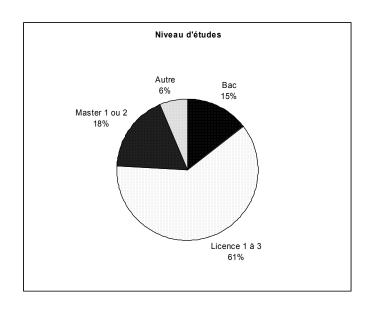
Très favorable	34
Plutôt favorable	44
Plutôt opposé(e)	19
Très opposé(e)	3

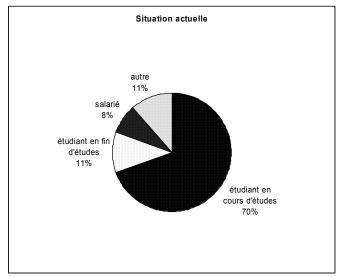
Réponse unique en pourcentage



6) Profil des jeunes interrogés







III - Questionnaire à destination des candidats au service civil

Source : <u>www.volontariat-etudiant.fr</u> Nombre de réponses de candidats : 159

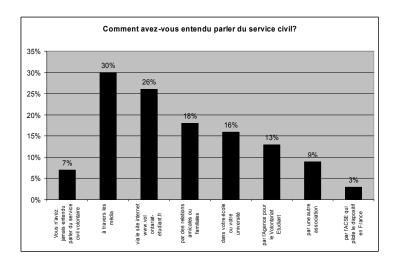
Dates du sondage : du 14 janvier au 14 mars 2008

1) Comment avez-vous entendu parler du service civil volontaire?

A travers les media (presse, radio, 1 V, internet)	30	
Via le site internet <u>www.volontariat-etudiant.fr</u>	26	
Dans votre école ou votre université	16	
Par des relations amicales ou familiales	18	
Par l'AVE sur votre campus ou à l'occasion de	e salons, ou table	s rondes
13		
Par l'ACSE qui pilote le dispositif en France	3	
Par une autre association	9	

Vous n'avez jamais entendu parler du service civil volontaire

7



2) Pour quelles raisons n'avez-vous pas donné suite à votre candidature?

Nous n'avons pas trouvé de structure pouvant vous accueillir dans votre ville/région 41

Vous n'étiez pas disponible pour un engagement de 26 heures par semaine 29

Vous avez repris des études ou vous avez trouvé un emploi

29

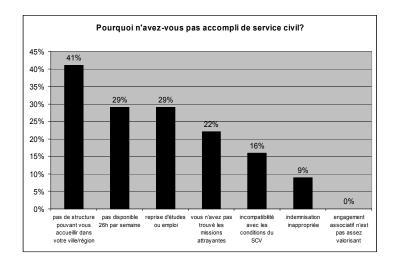
Vous n'avez pas trouvé les missions attrayantes 22

Vous ne répondez pas à une ou plusieurs conditions liées au statut du SCV (âge, résidence, vous avez déjà une activité rémunérée)

16

L'indemnisation vous a semblé inappropriée 9 Vous trouvez que l'engagement associatif n'est pas assez valorisant

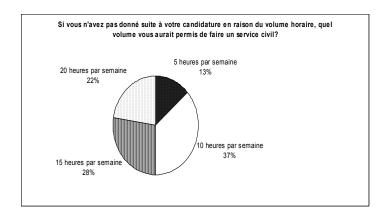
(



3) Si vous n'avez pas donné suite à votre candidature en raison du volume horaire, quel volume vous aurait permis d'accéder à de telles missions?

5 heures par semaine	13
10 heures par semaine	37
15 heures par semaine	28
20 heures par semaine	22

Réponse unique en pourcentage

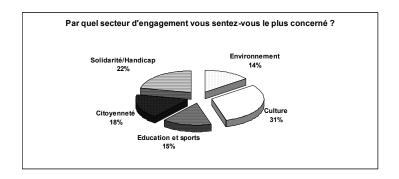


Pour 65% des candidats, un volume horaire compris entre 10 et 15 heures par semaine leur aurait permis de s'engager dans le cadre du service civil.

4) Par quel secteur d'engagement vous sentez-vous le plus concerné?

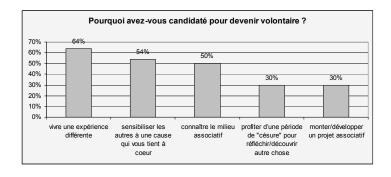
Culture	31
Solidarité/Handicap	22
Citoyenneté	18
Education et sports	15
Environnement	14

Réponse unique en pourcentage



5) Pour quelles raisons avez-vous candidaté pour être volontaire?

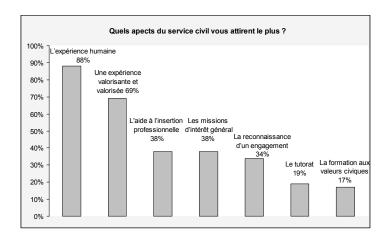
Vivre une expérience différente 64
Sensibiliser les autres à une cause qui vous tient à cœur
54
Connaître le milieu associatif 50
Profiter d'une période de "césure" pour réfléchir/découvrir autre chose 30
Monter/développer un projet associatif 30



6) Quels aspects du service civil vous attirent le plus?

L'expérience humaine et personnelle	88	
Une expérience valorisante et valorisée	69	
L'accompagnement à l'insertion profess.	ionnelle 38	
Les missions d'intérêt général proposées	38	
La reconnaissance, par une indemnisation, d'un engagement		
34	!	
Le programme de formation aux valeur	es civiques prévu dans la période	
d'engagement 19		
Le tutorat individualisé	17	

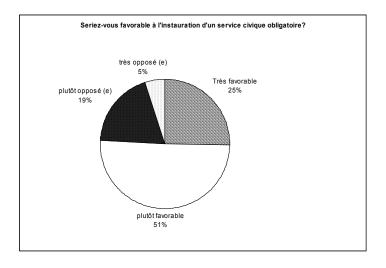
Réponses multiples en pourcentage



7) Personnellement, seriez vous favorable à l'instauration d'un service civil obligatoire pour tous les jeunes âgés de plus de 18 ans?

Très favorable	25
Plutôt favorable	51
Plutôt opposé (e)	19
Très opposé (e)	5

Réponse unique en pourcentage



Associations rencontrées

Entre janvier et avril 2008, nous avons contacté plus de 45 associations agréées pour le Service Civil Volontaire, 9 ont accepté de nous rencontrer afin de partager leur expérience (8 sont des structures d'envergure nationale).

Echantillon représentatif (sur la base des chiffres des 9 associations rencontrées):

- nombre total (cumulé) de volontaires reçus dans ces structures : 1454 volontaires
- nombre de volontaires reçus au 30 octobre 2007 (chiffres de l'ACSE) : 674 volontaires (soit 35 % du total des SCV)
- plus de 1500 missions agréées par l'ACSE.

AFEV



26 bis rue du Château Landon 75010 Paris http://www.afev.org

300 missions agréées – 239 volontaires reçus en 2007 et 2008

L'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) est une association loi 1901 agréée Jeunesse et Education Populaire qui agit dans les territoires urbains. Elle intervient dans le domaine de l'éducation non formelle en proposant des projets d'accompagnement éducatif pour les enfants et les jeunes en difficulté scolaire ou sociale.

L'AFEV se compose de 35 délégations et emploie 110 salariés à travers toute la France.

Elle mobilise chaque année plusieurs milliers d'étudiants bénévoles.

Missions proposées:

- accompagnement et développement du bénévolat éducatif
- accompagnement des étudiants bénévoles dans la mise en oeuvre de projets territoriaux de lutte contre les inégalités
- promotion du volontariat étudiant de solidarité

<u>AFIJ</u>



Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés (AFIJ)
10 impasse Robiquet
75006 Paris
http://www.afij.org

Plus de 60 volontaires reçus.

L'AFIJ est une association qui a été créée en 1994 afin de faciliter et améliorer l'insertion professionnelle des étudiants et jeunes diplômés. Elle guide les jeunes dans leurs recherches d'emploi et offre un accompagnement individuel aux publics en difficulté.

L'AFIJ dispose de 50 relais à travers toute la France et emploie 130 salariés.

Missions proposées : développement d'action en faveur de l'emploi et de l'égalité des chances

Exemples:

- Organisation d'événements sur l'emploi
- Information sur les services de l'association
- Communication auprès des étudiants, établissements, partenaires emploi

L'Arche à Paris



10 rue Fenoux 75015 Paris http://www.archeaparis.org http://www.larche.org

Fédération de l'Arche en France : 33 volontaires en service civil (au 1^{er} novembre 2007)

L'Arche à Paris : 14 volontaires (mais sans utiliser le dispositif service civil)

L'Arche à Paris est une communauté établie en association (loi de 1901) qui fait partie de la Fédération de l'Arche en France.

L'Arche a pour vocation d'aider les personnes souffrant d'un handicap intellectuel en leur donnant une place dans la société. Les communautés de l'Arche réunissent des personnes ayant un handicap mental et des personnes qui partagent leur vie dans des foyers de vie et des lieux de travail.

La Fédération de l'Arche en France rassemble 27 communautés (associations) réparties sur l'ensemble du territoire français. Elle accueille plus de 1000 personnes avec un handicap et emploie près de 900 salariés et volontaires.

Mission proposée aux volontaires : accompagnement de personnes avec un handicap mental, participation à la vie du foyer.

Croix-Rouge Française



98 rue Didot – 75014 Paris http://www.croix-rouge.fr

450 missions agréées – 45 volontaires reçus depuis mai 2007.

Association fondée en 1864 et présente aujourd'hui, à travers le Mouvement International de la Croix-Rouge, dans 185 pays du monde. En France, la Croix-Rouge emploie plus de 15 000 salariés dans plus de 800 établissements sanitaires et médico-sociaux. Elle se compose de 1200 délégations et bénéficie de l'aide de 50 000 bénévoles.

La Croix-Rouge française a pour objectif de lutter contre la précarité sous toutes ses formes et d'organiser des secours. Son action est organisée en 5 grandes familles : secourisme, action sociale, santé et dépendance, formation et action internationale.

Missions proposées:

- accompagnement « administratif » des usagers des centres de soin (favoriser l'accès aux soins)
- accompagnement des personnes âgées
- animation «éducation à la santé » : diffusion du programme « mieux manger, mieux vivre » auprès des adolescents
- promotion d'actions civiques auprès de jeunes (droit humanitaire, nutrition, initiations premiers secours...)
- animation « prévention des risques majeurs »
- diffusion du droit international humanitaire auprès de la jeunesse

-	coordination culturelle : rechercher des spectacles et animations mettre en place au sein d'établissements pour adultes et enfant handicapés.	à ts

<u>IFAC</u>



Institut de Formation, Animation, Conseil (IFAC) 53 rue du RPC Gilbert 92665 Asnières cedex http://www.ifac.asso.fr

165 volontaires reçus depuis le 1^{er} trimestre 2007

L'IFAC est une union d'associations agréée Jeunesse et Education Populaire qui a été créée en 1975.

Cette association oeuvre pour l'amélioration des services à la population, en contribuant à l'accès aux loisirs, à l'aide aux personnes et au soutien des publics en difficulté, de la petite enfance au troisième âge. Elle est un lieu d'échange et de partenariat entre élus locaux et professionnels de l'animation et de l'action territoriale.

L'IFAC est composée d'une vingtaine de délégations et emploie 1800 salariés sur le territoire national. Elle gère 120 centres de loisirs et 50 centres socioculturels en France.

Exemples de missions proposées :

- animation auprès d'enfants hospitalisés
- développement d'actions en faveur de personnes âgées isolées
- sensibilisation à l'environnement
- accompagnement éducatif

Institut Paul Delouvrier

INSTITUT PAUL DELOUVRIER

75 avenue des Ternes 75017 Paris http://www.delouvrier.org

L'Institut Paul Delouvrier a été créé en 1995 pour entretenir la mémoire de Paul Delouvrier, haut fonctionnaire des IVe et Ve Républiques mais aussi pour participer à l'amélioration de l'action publique. L'institut a plusieurs domaines d'action :

- moderniser l'action publique Édition d'un baromètre qui relève, tous les 6 mois, l'opinion et l'appréciation des usagers sur les services publics français.
- promouvoir le service civil
 Mise en place d'un groupe de travail réfléchissant à l'organisation et aux objectifs du dispositif de volontariat civil. Publication en novembre 2006 d'une note sur le thème : «Service civil - Service civique ? Obligatoire ou volontaire».
- agir pour une meilleure insertion des jeunes

Secours Catholique



Secours Catholique
106 rue du Bac
75007 Paris
http://www.secours-catholique.asso.fr

50 missions agréées – 12 volontaires en service civil

Association reconnue d'utilité publique qui lutte contre toutes les formes de pauvreté et d'exclusion et cherche à promouvoir la justice sociale.

Le Secours Catholique compte aujourd'hui 103 délégations, 1 000 salariés, 67 000 bénévoles et 21 volontaires à travers toute la France. Il est membre du réseau international CARITAS et apporte son soutien dans plus de 198 pays et territoires, et appuie les initiatives de développement de ses partenaires locaux.

Exemples de missions proposées :

- développement d'actions dans le cadre du réseau « jeunes solidaires » : accueil de rue, bibliothèque de rue, organisation de concert caritatif...
- animation de campagnes d'information et de sensibilisation en direction d'un public jeune
- accompagnement de l'équipe de services pour une antenne de personnes sans domicile fixe

Scouts et Guides de France



Scouts et Guides de France 65, rue de la Glacière - 75013 Paris http://www.scoutsetguides.fr

70 missions agréées – 30 volontaires en service civil reçu depuis 2007.

Association reconnue d'utilité publique et agréée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports comme mouvement d'éducation populaire.

Les Scouts et Guides de France participent à des activités d'intérêt général, en particulier dans les domaines de la solidarité, de la sécurité civile et de la protection de l'environnement.

Le Mouvement des Scouts et Guides de France est très important, il comprend plus de 60 000 adhérents dans près de 1000 villes de France.

Missions proposées:

- Scoutisme pour tous : agir pour les jeunes dans les quartiers populaires
- Agir pour la protection de l'environnement
- Sensibilisation aux questions de solidarités et projets autour de la paix

Unis-Cité



16 place des Abbesses – 75018 Paris http://www.uniscite.fr

480 missions agréées – 870 volontaires reçus en 2007 et 2008.

Unis-Cité est une association loi 1901 qui a été créée en 1994 afin d'organiser et de promouvoir l'idée d'un service civil volontaire en France. Ses objectifs sont de favoriser l'engagement citoyen, de lutter contre les préjugés, et de renforcer la cohésion sociale, mobiliser la jeunesse face aux besoins sociaux et environnementaux.

Unis-Cité est présente dans 9 régions et 20 villes françaises, elle emploie près de 90 salariés et compte 870 volontaires en Service Civil.

Missions proposées:

La particularité de cette association réside dans le fait que les missions se font de manière collective, par équipe de 8 volontaires de profils différents.

Les volontaires agissent dans 5 domaines principaux :

- solidarité auprès des personnes âgées
- environnement et développement durable
- sport dans les quartiers
- lutte contre les exclusions et la précarité
- lutte contre les discriminations

Bibliographie

Textes législatifs et réglementaires

- Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national
- Décret n° 2000-1159 du 30 novembre 2000 pris pour l'application des dispositions du Code du service national relatives aux volontariats civils
- Loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances
- Décret n° 2006-838 du 12 juillet 2006 relatif au service civil volontaire
- Décret n° 2006-1024 du 21 août 2006 fixant le montant et les modalités du concours financier relatif au service civil volontaire
- Arrêté du 21 août 2006 fixant, d'une part, les dispositions de la charte du Service Civil Volontaire et, d'autre part, les modèles de brevet de Service Civil Volontaire et de carte d'identité « Service Civil Volontaire »

Rapports et études

- Rapport au Conseil d'Analyse de la Société « Faut-il instituer un service civil obligatoire ? » - Amiral Alain Béreau – La documentation française – 2006
- Note de l'Institut Paul Delouvrier « Le Service Civil : quel avenir ? Quelle ambition ? » mai 2007
- « Le travail des étudiants » Rapport de Monsieur Laurent Bérail Conseil Economique et Social – décembre 2007

- Etude de la Fondation pour l'Innovation Politique « Les Jeunesses face à leur avenir : une enquête internationale » Anna Stellinger et Raphaël Wintrebert janvier 2008
- « Les engagement associatifs des étudiants » note de Guillaume Houzel pour l'Observatoire de la Vie Etudiante – janvier 2008

Autres documents

- Livre blanc de la Commission Européenne « un nouvel élan pour la jeunesse européenne » novembre 2001
- Le Service Civil Volontaire en chiffres Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) –